

Instruction du 6 novembre 2017

Mise à disposition et conditions d'accès aux informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les ICPE

CSS STOGAZ du 22 novembre 2018



Sûreté : Instruction gouvernementale du 06/11/2017

Table ronde réunie le 17 juillet 2015 par le gouvernement avec des représentants industriels

Objectif : **Établir un plan d'actions visant à renforcer la protection des établissements Seveso contre les actes de malveillance**

Parmi les leviers d'intervention identifiés :

- **Action 1** - Évaluer le niveau de prise en compte du risque d'acte de malveillance par les exploitants des sites classés Seveso
- **Action 2** - Aménager les modalités de diffusion de l'information au public pour faire cohabiter la nécessaire transparence vis-à-vis des riverains de sites industriels et la communication de données sensibles susceptibles de favoriser un acte malveillant

Sûreté : Instruction gouvernementale du 06/11/2017

Hierarchisation des informations selon leur degré de sensibilité vis-à-vis de la sûreté

Les **informations à caractère peu sensible**, utiles pour l'information du public

> **Communicable : pas de restriction en matière de diffusion et d'accès**

- Nom de la société exploitante
- Adresse complète du site
- Description générale des activités exercées sur le site
- Nom générique ou catégorie de danger des substances dangereuses et leurs principales caractéristiques
- Consignes de sécurité à l'attention des riverains
- Carte du zonage du PPI
- Cartes, photos ou plans des abords du site (site grisé)
- Cartes d'aléas par type d'effet sous forme agrégée (pour éviter, dans la mesure du possible, la localisation précise de l'origine du phénomène dangereux)

Pour les Seveso seuil haut (fiche information du public) :

- Description des dangers induits par les substances dangereuses présentes sur le site et les effets associés
- Description générale de scénario d'accidents majeurs
- Description générale de barrière MMR

Sûreté : Instruction gouvernementale du 06/11/2017

Hierarchisation des informations selon leur degré de sensibilité vis-à-vis de la sûreté

Les **informations sensibles**, utiles pour l'information d'un public justifiant un intérêt

> **Informations non communicables mais consultables selon des modalités adaptées et contrôlées**

- Identité des dirigeants
- Cartes, photos, plans du site
- Nature des substances dangereuses présentes sur le site (rubriques 47xx notamment)
- Quantités maximales de substances dangereuses susceptibles d'être présentes ou effectivement présentes sur le site à un instant donné
- Carte ou plan des zones d'effet par phénomènes dangereux ou par installation
- Description précise de scénario d'accidents majeurs et des effets associés
- Description précise et technique de barrière de maîtrise des risques
- Description de l'organisation interne de la chaîne de secours du site
- Organisation des moyens externes de secours

Sûreté : Instruction gouvernementale du 06/11/2017

Hiérarchisation des informations selon leur degré de sensibilité vis-à-vis de la sûreté

Les **informations très sensibles**, non utiles pour l'information d'un public

> **Informations non communicables et non consultables**

- Description des dispositifs de surveillance du site (aspect sûreté)
- Toutes informations confidentielles en vertu des secrets protégés par la loi (secrets industriels, secret défense, ...)



Sûreté : Instruction gouvernementale du 06/11/2017

Traitement des documents

Documents destinés à l'information du public :

- dossier d'information communal sur les risques majeurs (**DICRIM**)
- dossier départemental sur les risques majeurs (**DDRM**)
- **fiches d'information du public** pour les établissements Seveso seuil haut
- **plaquettes d'information du public sur la conduite à tenir en cas d'accident majeur**
- **résumés non techniques** des études d'impacts et de dangers
- **comptes-rendus des commissions de suivi de site**
- **avis de l'Autorité Environnementale**

Documents ne devant contenir que des informations peu sensibles vis-à-vis de la sûreté, qui ont vocation à être largement diffusés

Documents consultables et communicables sans réserve

Sûreté : Instruction gouvernementale du 06/11/2017

Traitement des documents

Documents administratifs relatifs aux installations classées

- **dossiers déposés par les exploitants** (études de dangers, études d'impact...)
- **rapports de l'inspection** (rapports au CODERST – CDNPS, rapports d'inspection, ...)
- **Les arrêtés préfectoraux**
- **Les Plans Particuliers d'Intervention**
- **Les documents portés à la connaissance des commissions de suivi de site**
- **Les Plans de Prévention des Risques Technologiques**

Documents pouvant contenir des informations **sensibles** à **très sensibles** vis-à-vis de la sûreté

Documents doivent être conçus pour permettre d'effectuer facilement les **occultations** ou **disjonctions** des informations **sensibles** et **très sensibles**, sans que cela ne nuise à leur compréhension

(L. 311-7 et L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, R. 123-8 et R. 125-8-3 du code de l'environnement, R. 741-31 du code de la sécurité intérieure)

Documents partiellement consultables / communicables sous conditions

Sûreté : Instruction gouvernementale du 06/11/2017

Traitement des documents

Documents administratifs relatifs aux installations classées

- Les instances locales d'échange (CSS, réunions publiques...)

informations sensibles : pourront être évoquées lors des réunions, mais ne devront pas figurer sur les supports remis aux participants

informations très sensibles : non communicables et non consultables



Sûreté : Instruction gouvernementale du 06/11/2017

Traitement des documents

Documents administratifs relatifs aux installations classées

• Le public justifiant un intérêt

informations sensibles : non communicables, mais consultables sous conditions

- Sur demande adressée au Préfet
- Consultation dans n'importe quelle préfecture (en mairie si convention, pour les documents relatifs aux PPRT)
- Pas de photocopie, pas de photographie

informations très sensibles : non communicables et non consultables

Sûreté : Instruction gouvernementale du 06/11/2017

Traitement des documents

Documents administratifs relatifs aux installations classées

- **Le public justifiant un intérêt concerne notamment :**
 - Des riverains d'un site industriel ou leurs représentants (associations de protection de la nature et de l'environnement ...),
 - Un bureau d'étude concerné par un projet proche d'un site industriel,
 - Les membres des instances locales,
 - Un tiers expert mandaté par une association de riverains,
 - Les commissaires enquêteurs,
 - Les professionnels du droit (avocats, notaires, ...),
 - Les membres des instances représentatives du personnel.





Note synthétique – La Motte

Activité du site depuis la CSS du 28 mai 2015



Sommaire

Sommaire

Organisation

Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

Maitrise des procédés, maitrise d'exploitation

Gestion des modifications

Gestion des situations d'urgence

Gestion du retour d'expérience

Contrôle du système de gestion de la sécurité, audits et revue de direction

STOGAZ
LA MOTTE

Organisation

- Le site de La Motte constitue un maillon de la chaîne d'approvisionnement en Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL : propane commercial) des clients de la zone.
- L'approvisionnement du site est assuré par camions gros porteurs. Le GPL est transporté puis stocké à l'état liquide sous faible pression dans 1 réservoir cylindriques sous talus de 400 m³.
- Il est ensuite réexpédié par camions citernes petits porteurs pour l'activité « VRAC ».
- En 2015, 13 943 tonnes de GPL ont transité par l'établissement de La Motte. Cela correspond environ à :
 - 696 camions déchargés,
 - 2 145 camions citernes petits porteurs chargés
- En 2016, 15 000 tonnes de GPL ont transité par l'établissement de La Motte. Cela correspond environ à :
 - 750 camions déchargés,
 - 2 305 camions citernes petits porteurs chargés
- En 2017 15150 tonnes de GPL ont transité par l'établissement de La Motte. Cela correspond environ à :
 - 757 camions déchargés,
 - 2 536 camions citernes petits porteurs chargés

- Le site présente un effectif de 2 personnes.
- Le mouvements de personnel sont les suivants
 - Un départ à la retraite en 2016 d'un membre du personnel administratif du site non remplacé
 - Le remplacement au poste de chef de dépôt de M. Tillier par M. Yaala en mars 2017

Identification et évaluation des risques majeurs

- **Etude des Dangers / Analyse des risques**

Etude de dangers remise en 2014 validée en 2016 suite à la remise de compléments.

- **Commission de Suivi de Site**

Dernière Commission de Suivi de Site en mai 2015

- **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**

PPRT approuvé en 2013

- **Arrêtés Préfectoraux**

Arrêté préfectoral complémentaire du 13 mai 2016 (modification emprise site, prescription évacuation personnel des logements)

Arrêté préfectoral complémentaire du 20 janvier 2017 donnant acte de la révision de l'étude de danger et imposant des mesures de maîtrises de risques complémentaires

Maîtrise des procédés, Maîtrise d'exploitation

- Les différentes installations et équipements du site font l'objet d'une maintenance préventive au travers de contrôles périodiques, qui permet de s'assurer de leur bon fonctionnement.
- L'ensemble de ces contrôles est centralisé et suivi dans un système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). La GMAO du site est maintenant utilisable via le logiciel MiniMaint.
- Chaque année, environ 800 contrôles sont réalisés dont la moitié environ concernent les mesures de maîtrises de risques instrumentées (mise en sécurité du site).

- Des contrôles sont réalisés par l'encadrement du site tout au long de l'année sur le travail effectué par les chauffeurs et les différents intervenants extérieurs afin de s'assurer du respect permanent des procédures (habilitation aux tâches, entretiens individuels, Dialogues Comportementaux de Sécurité,...)
- En outre, des Inspections Générales Planifiées ont été réalisées par l'encadrement du site dont le but est de détecter le plus en amont possible des déviations de niveau « faible ». Ces déviations font l'objet d'actions correctives.

Gestion des modifications

Travaux	Attendus	Montant
Dispositif détection foudre	Amélioration de la sécurité	4 k€
Etude technique Foudre	Maintien de la sécurité	3 k€
Rampe d'arrosage pomperie	Amélioration de la sécurité	8 k€
Mise en place d'enrobé à l'entrée du parking visiteur	Amélioration de la sécurité	8 k€
Mise en place dispositif de démarrage progressif des pompes	Amélioration de la sécurité	9 k€
Déboisement zone conditionnée	Amélioration de la sécurité	5 k€
Automatisation poste de chargement	Amélioration de la sécurité	25 k€

Le montant global des travaux « sécurité » s'élève à 61 k€.

Gestion des situations d'urgence

- **Plan d'Opération Interne**

Le Plan d'Opération interne a été mis à jour en 2014.

- **Exercices de sécurité**

Mensuellement, des exercices de sécurité selon des thèmes bien définis sont effectués dans le but :

- de se familiariser avec les différents scénarii du POI, les plans d'urgence ou autres
- de mesurer pleinement sa mission, son rôle et ses responsabilités

- Janvier : Fuite enflammée pompe GPL N°1
- Février : Fuite non enflammée bride piquage entrée liquide réservoir
- Mars : Plan d'urgence sûreté : Intrusion
- Avril : Fuite enflammée pompe GPL N°2
- Mai : Fuite enflammée déchargement
- Juin : Fuite enflammé sur bride piquage entrée liquide
- Juillet : Plan d'urgence sécurité : Feu de végétation extérieure
- Août : Fuite enflammée raccord bras liquide poste de déchargement
- Septembre : Fuite non enflammée raccordement poste de chargement
- Octobre : Fuite enflammée bras de chargement poste Libre service
- Novembre : Fuite non enflammée galerie technique RST
- Décembre : Fuite non enflammée bride vanne de bras liquide PD N°1

- L'exercice POI annuel 2015 réalisé sur site avec la coopération des Services Départementaux de l'Incendie et de Secours s'est déroulé le 16 décembre sur le thème : fuite non enflammée au poste de déchargement N°2
- L'exercice POI annuel 2016 s'est déroulé le 16 décembre sur le thème : Fuite non enflammée sur bride bras liquide de déchargement N°1
- L'exercice POI annuel 2017 réalisé sur le site avec la

Gestion du retour d'expérience

- Sur l'année 2016, 45 événements ont été recensés sur les sites de Stogaz

Depuis la dernière CSS jusqu'au 31 décembre 2017	Anomalies	Presqu'accidents	Accidents	TOTAL
Périmètre Finagaz	83	5	24	112
Périmètre site	15	0	2	17

Titre	Type événement	Type activité	Date	Lieu
Chute d'un arbre sur terrasse et toit appartement adjoint de dépôt	Accident	Activité sur site industriel	21/11/2015	STOGAZ RD 1555 83 920 La Motte
Perte de la pompe de relevage Nartuby	Anomalie	Activité sur site industriel	25/09/2015	
Arrêt d'exploitation suite à orage et foudre sur site	Accident	Activité sur site industriel	13/09/2015	
Panne détecteur flamme pomperie GPL	Anomalie	Activité sur site industriel	19/05/2015	
DEFAUT DE FONCTIONNEMENT SIRENE POI	Anomalie	Activité sur site industriel	29/04/2015	
Disfonctionnements d'équipements au cours d'une opération de chargement	Anomalie	Activité sur site industriel	10/02/2015	Poste de chargement libre service (option manuel)

Titre	Type événement	Type activité	Date
DISFONCTIONNEMENT SONDE LARCO RESERVOIR	Anomalie	Activité sur site industriel	21/12/2016
Fuite produit sur flexible de purge bras de déchargement liquide	Anomalie	Activité sur site industriel	15/09/2016
Fuite GPL sur évent de purge	Anomalie	Activité sur site industriel	31/05/2016
Dysfonctionnement moteur compresseur GPL N°1	Anomalie	Activité sur site industriel	22/03/2016
Dysfonctionnement portail d'accès exploitation.	Anomalie	Activité sur site industriel	17/03/2016
Fuite produit sur corps de pompe GPL	Anomalie	Activité sur site industriel	26/01/2016
Dysfonctionnements répétés liaison vidéosurveillance et remontées d'alarmes sur PC Fenouillet	Anomalie	Activité sur site industriel	15/01/2016
Disfonctionnement portail d'entrée parking visiteur	Anomalie	Activité sur site industriel	06/01/2016
Manque d'alimentation en eau puit de pompage rivière Nartuby	Anomalie	Activité sur site industriel	04/01/2016

Titre	Type événement	Type activité	Date
Disfonctionnement sur DG	Anomalie	Activité sur site industriel	08/08/2017
Fuite légère sur évent PS (Pompe secours)	Anomalie	Activité sur site industriel	21/02/2017

STOGAZ
LA MOTTE

Contrôle du SGS

- Inspection SGS le 11 juin 2015 : Thème SGS
 - 6 recommandations concernant le contrat Oldham (détecteurs de gaz), une instruction démarrage de groupe, l'étude technique foudre, le positionnement d'un canon incendie, et la procédure de formation
- Inspection sûreté du 20 novembre 2015.
 - 9 recommandations non reprises ici.
- Inspection SGS le 25 octobre 2016: Thème SGS
 - 2 recommandations concernant le plan des arrêts d'urgence et la protection foudre
- Inspection SGS le 11 décembre 2017:
 - 3 recommandations concernant la nouvelle mesure de réduction des risques, la mesure des niveaux des réserves d'eau, attestation de formation ADR